Trousse

GroupSource est heureuse de faire partie du réseau de TELUS Santé qui permet aux fournisseurs de services de présenter des demandes de règlement au nom des participants.

INTRODUCTION

De quoi ai-je besoin pour présenter une demande de règlement en ligne?

Vous aurez besoin de votre carte d'avantages sociaux pour présenter votre demande de règlement en ligne. Sélectionnez d'abord GroupSource comme compagnie d'assurance. Entrez ensuite le numéro du contrat dans le champ réservé au contrat et le numéro du certificat dans le champ réservé au numéro de participant.

Carte d'avantages sociaux cartonnée

Si le participant vous montre sa carte d'avantages sociaux cartonnée, voici où vous trouverez ce renseignement.

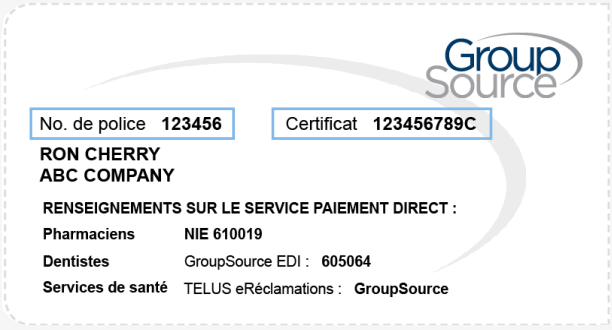

Carte d'avantages sociaux numérique

Si le participant vous montre sa carte d'avantages sociaux sur son appareil mobile, voici où vous trouverez ce renseignement.

Puis-je soumettre une demande de détermination préalable des frais remboursables?

Oui, nous acceptons les demandes de détermination préalable et envoyons un accusé de réception.

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

Comment puis-communiquer avec GroupSource?

Pour toute question au sujet de vos demandes de règlement, veuillez communiquer avec nous au 1 888 547-6947 ou nous écrire à l'adresse 200 - 5970, rue Centre SE, Calgary (Alberta) T2H 0C1.

Vous pouvez aussi nous envoyer un courriel à l'adresse question@mygroupsource.ca.

Quand puis-je parler à un représentant de GroupSource?

Il est possible de nous joindre du lundi au vendredi, de 7 h à 17 h (HNR).

VERSEMENT DES PRESTATIONS

Quand vais-je recevoir les prestations?

GroupSource effectue les versements par dépôt direct ou par chèque du lundi au vendredi pour les demandes de règlement acceptées le jour précédent.

Vais-je recevoir des prestations pour chaque demande de règlement?

Vous recevrez un versement pour chaque demande de règlement de participant. Prenez note que GroupSource regroupe les versements lorsque le même fournisseur fournit plusieurs soins à la même famille le même jour.

Pourquoi n'ai-je pas reçu mon versement?

Cela peut prendre jusqu'à 48 heures pour que les versements effectués par GroupSource soient déposés dans votre compte de banque. Les chèques sont postés tous les jours et livrés par courrier ordinaire de première classe de Postes Canada.

J'ai présenté plusieurs demandes de règlement. Vais-je recevoir un seul versement pour toutes les demandes?

Non, vous recevrez un versement par demande de règlement, par jour. Prenez note que GroupSource regroupera les versements si vous soumettez des demandes de règlement le même jour pour plusieurs membres de la même famille.

200 - 5970, rue Centre SE, Calgary (Alberta) T2H 0C1
1 888 547-6947 | question@mygroupsource.ca

Group Source

Si je m'inscris au dépôt direct, comment vais-je savoir si j'ai été payé?

Vous recevrez pour chaque dépôt direct effectué au cours d'une journée un courriel indiquant le nom de votre patient, le numéro de la demande de règlement et la date des soins.

Qui dois-je appeler si je ne reçois pas de versement?

Dépôt direct : Ouvrez une session sur le portail de TELUS Santé, assurez-vous que les renseignements bancaires et l'adresse courriel sont exacts et communiquez ensuite avec GroupSource au 1 888 547-6947.

Chèque : Veuillez communiquer avec GroupSource au 1 888 547-6947.

RELEVÉS DE RÈGLEMENT

Comment vais-je être avisé des versements par dépôt direct?

Vous recevrez un courriel vous avisant qu'un dépôt a été effectué. Le courriel indiquera le nom du patient, la date des soins et le numéro de la demande de règlement. Le versement correspondra au montant fourni à la date de soumission de la demande de règlement.

Quels renseignements figureront sur le relevé transmis par courriel?

Le courriel indiquera les renseignements suivants au sujet des prestations versées :

- Date des soins
- Numéro de la demande de règlement
- Nom du patient

Conservez toujours dans vos dossiers les relevés transmis par courriel.

Quels renseignements vais-je recevoir si je suis payé par chèque?

Un relevé de règlement joint au chèque indiquera les renseignements suivants au sujet des prestations versées :

- Date des soins
- Numéro de la demande de règlement
- Nom du patient

Conservez toujours ce document pour vos dossiers.

Que faut-il faire en cas d'erreur dans le montant versé?

Si vous constatez un problème dans le montant versé, veuillez communiquer avec nous au 1 888 547-6947.

Qui dois-je appeler si j'ai une question au sujet du relevé de règlement que j'ai reçu ou si j'ai besoin d'une copie supplémentaire?

Veuillez communiquer avec GroupSource au 1 888 547-6947.

ACCUSÉS DE RÉCEPTION OU RELEVÉS DE RÈGLEMENT

Dois-je sauvegarder ou imprimer les accusés de réception ou les relevés de règlement?

Les demandes de règlement en ligne peuvent uniquement être consultées dans les opérations antérieures du mois en cours ou du mois précédent. Assurez-vous de sauvegarder ou d'imprimer les accusés de réception et les relevés de règlement. Le patient doit recevoir une copie de l'accusé de réception ou du relevé de règlement confirmant la soumission de sa demande de règlement.

Qui dois-je appeler si j'ai une question au sujet des renseignements qui figurent sur l'accusé de réception ou sur le relevé de règlement?

Pour toute question au sujet des demandes de règlement, veuillez communiquer avec GroupSource au 1 888 547-6947. Veuillez noter que les renseignements confidentiels sur les participants et les patients ainsi que le détail des versements ne sont pas divulgués aux fournisseurs de soins de santé.

FORMULAIRES D'AUTORISATION

Les patients doivent remplir les formulaires d'autorisation avant la soumission des demandes de règlement et vous devez conserver les formulaires remplis dans vos dossiers.

SOUMISSIONS DES DEMANDES DE RÈGLEMENT – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Puis-je facturer à l'avance les soins qu'un patient recevra?

Non, vous devez uniquement soumettre les demandes de règlement lorsque les soins ont été fournis. Vous ne pouvez soumettre à l'avance des demandes de règlement pour des services qui n'ont pas encore été fournis.

De même, nous n'accepterons pas pour les soins de la vue les demandes de règlement lorsque le patient a seulement versé un dépôt.

200 - 5970, rue Centre SE, Calgary (Alberta) T2H 0C1
1 888 547-6947 | question@mygroupsource.ca

GroupSource